

**COMMUNE DE TINTENIAC**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC**

**SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués

se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 13 décembre 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	27
Présents	19
Votants	26

**Étaient présents** : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, ANDRÉ Marie-Thérèse, LEMARCHANDÉL Franck, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, DUFEIL Christophe, SALIS Anaïs, GORON Maxime, D'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, MORIN-LOUVIGNY Isabelle.

**Étaient absents excusés** : BOLIVARD Régis donne pouvoir à TOCZÉ Christian / QUENOUILLE Roger donne pouvoir à JEANNEAU Luc / GIOT Stéphanie donne pouvoir à ANDRÉ Marie-Thérèse / ARRIARD Martine donne pouvoir à MARTINIAULT Anne-Laure / BAZIN Denis donne pouvoir à DEHEEGER Vianney / BLANDIN Béatrice donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à DELVILLE Nathalie

**Était absente** : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile

**Secrétaire de séance** : Mme Nathalie DELVILLE, à qui il est adjoint un auxiliaire.

**6- Renouvellement de la convention d'assistance technique pour le système d'assainissement collectif avec Labocéa**

**Rapporteur** : M. Toczé, maire.

Vu l'article L.32132-1-1 du CGCT, le Département propose aux collectivités éligibles une assistance technique en assainissement collectif.

Vu que la convention actuelle arrive à échéance le 31.12.2024,

Vu le projet de convention d'assistance technique proposé par le Département d'Ille et Vilaine pour l'assainissement collectif à la commune,

Considérant que la commune est éligible à ce service au titre de l'année 2025, il est proposé d'approuver la convention d'assistance technique pour le système d'assainissement avec Labocéa, laboratoire public interdépartemental, pour une période d'un an et aux conditions tarifaires suivantes : 0.41€/habitant DGF. (tarif identique à 2020)

Il est précisé que la collectivité pourra interrompre la convention à tout moment. (préavis de trois mois).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont sept pouvoirs)**

- **approuve le renouvellement de la convention** d'assistance technique pour le système d'assainissement de la station d'épuration avec le laboratoire public interdépartemental Labocéa

- **autorise** M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance,

Nathalie DELVILLE

